



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, VINCENT Denise (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à DEUIL Florence), BERARD Guy

Était absent : VENERA Christophe

DEUIL Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2025/16 : Achat d'une licence IV

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune loue à un particulier une licence IV depuis 2014 moyennant une redevance annuelle de 1 200 €. Cette licence IV est mise à disposition des utilisateurs du local des Ors qui reversent à la commune la redevance proratisée à la durée d'ouverture du commerce.

En 2024, le propriétaire de la licence IV a fait part de sa volonté de vendre cette licence IV à la commune moyennant la somme de 10 000 €. Le conseil municipal a approuvé cet achat par délibération en date du 20 septembre 2024.

Courant février 2025, le propriétaire a fait valoir la valeur d'une licence IV sur le marché, plus proche des 20 000€ que des 10 000€. Il a demandé à la commune de formuler une contreproposition financière. Monsieur le Maire lui en a proposé 16 000€.

Considérant la nécessité de proposer une licence IV au commerce les Ors pour garantir sa viabilité économique.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2251-3,

Vu la délibération n°2024/53 du 20 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ABROGE la délibération n°2024/53 du 20 septembre 2024,

DECIDE d'acheter la licence IV de M. GRAVIER Serge pour 16 000 €.

MISSIONNE tout notaire pour rédiger l'acte dont Maître Delphine FERRIEUX, Notaire à Le Bourg d'Oisans (Isère).

DIT que les frais relatifs à cet achat sont à la charge de la Commune.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

24 MARS 2025

Le Maire,
Bernard MICHEL

